

POUR NOUS JOINDRE

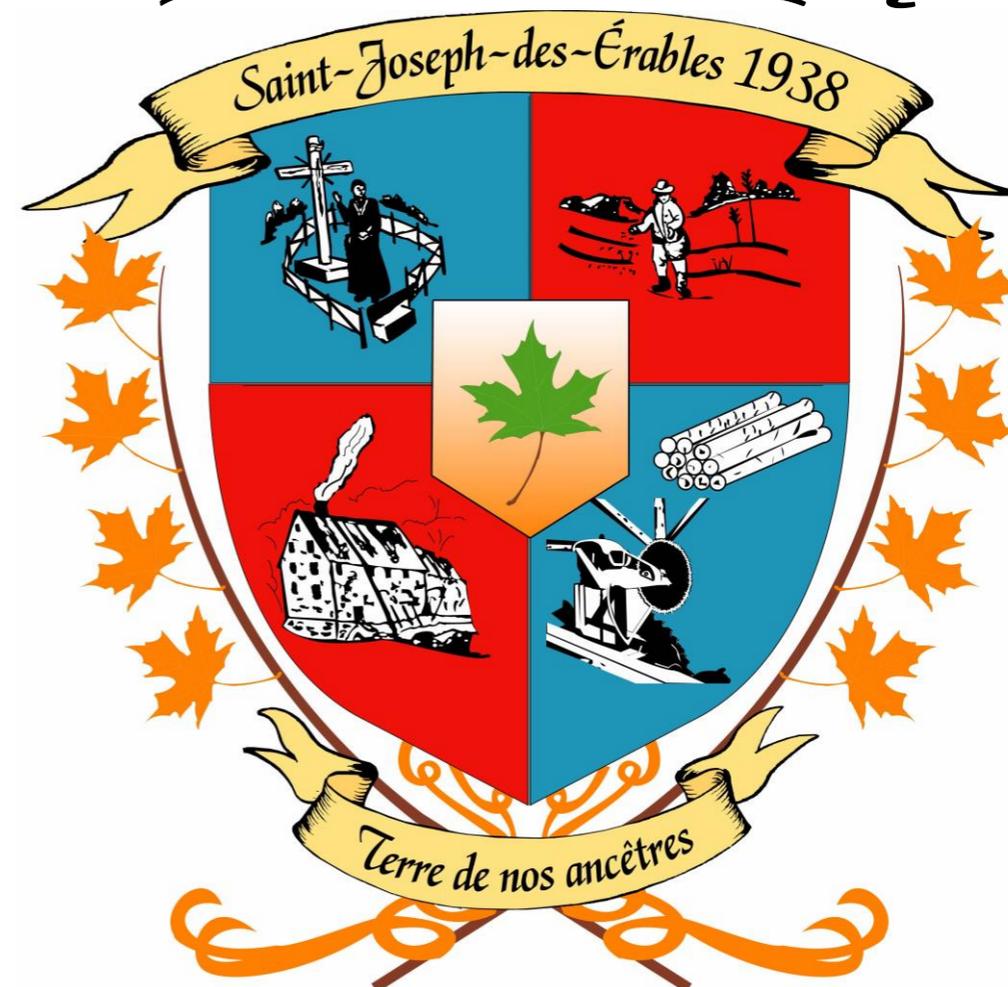
DIRECTRICE MUNICIPALE :

Marie-Josée Mathieu 418-397-4772
Télécopieur 418-397-1555
Courriel.....municipalite@stjosephdeserables.com
Site internet.....www.stjosephdeserables.com

Heures d'ouverture du bureau municipal :
du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Volume 33, numéro 4, mai 2019

Bulletin municipal



370A, rang des Érables, Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0
www.stjosephdeserables.com
Rédaction : Sophie Fortier

Le mot du maire

Bonjour à tous,

Lors de la dernière séance, le 7 mai dernier, notre conseil a appuyé la résolution des Éleveurs de porcs de la Beauce et de l'Union des producteurs agricoles de Chaudière-Appalaches, qui demandent au gouvernement de définir de façon plus rigoureuse l'utilisation du mot « viande ». L'arrivée sur le marché de nouveaux produits d'apparence de viande animale peut porter à confusion pour le consommateur. Nous jugeons donc important et à l'avantage de tous de mieux encadrer l'utilisation du mot « viande ».



Dans un autre ordre d'idée, le 4 mai dernier avait lieu le souper bénéfique annuel organisé par le Club Richelieu. C'est une très belle activité que la municipalité aime appuyer et à laquelle elle participe à tous les ans. Les profits réalisés durant cette soirée, pour un montant de 16 000 \$, sont entièrement redistribués dans la communauté pour favoriser et aider notre jeunesse. J'en profite au nom de la municipalité et en mon nom personnel pour remercier l'organisation. Je les félicite pour le travail accompli auprès de nos jeunes.

Sur ce, je vous dis à la prochaine.

Jeannot Roy, maire

Échéance de taxes

Un rappel pour les gens concernés, le deuxième versement est le 1^{er} juin prochain. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 % sur tout compte échu.



Ordures ménagères

À partir du 20 mai jusqu'au 9 septembre inclusivement, la cueillette des ordures ménagères se fera à chaque semaine. Consultez votre calendrier de cueillette.

Matériaux de construction et gros rebuts

Selon l'entente d'ordure avec les Services Matrec, les objets non-courants sont ramassés lors des cueillettes régulières. Cependant, nous tenons à vous rappeler que tous les matériaux de construction, les appareils électroniques ainsi que les résidus domestiques dangereux (RDD) ne seront pas ramassés avec la cueillette régulière. Tous les citoyens de la MRC Robert-Cliche peuvent disposer gratuitement de ces rebuts pour un maximum annuel de 500 kg par adresse résidentielle. Pour toutes questions, voici les coordonnées pour les rejoindre :

Horaire	
1er avril au 31 octobre	1^{er} novembre au 1^{er} mars
Lundi au vendredi 7h à 17h30 – samedi 8h à 16h30	Lundi au vendredi 7h à 17h30
184, 181e Rue (Parc industriel), Beauceville Information : 418-774-5275	

Piscine

Nous tenons à vous faire un petit rappel concernant l'utilisation et l'installation de piscines pour la saison estivale. Vous devez vous procurer un permis, au coût de 50 \$, pour l'installation d'une nouvelle piscine, qu'elle soit creusée, semi-creusée, hors terre ou démontable. Le règlement du Québec sur les piscines et la demande de permis sont disponibles sur le site Internet de la municipalité. Vous pouvez aussi vous procurer ces documents au bureau municipal. Pour les piscines existantes, nous vous rappelons que l'application des règles de sécurité et la plus grande vigilance sont de mises afin d'éviter que des tragédies se produisent.

Recherche de photos anciennes

La municipalité est présentement est à la recherche de photos anciennes pour un futur projet. Si vous en avez en votre possession, vous pouvez nous les faire parvenir à l'adresse suivante : municipalite@stjosephdeserables.com

Travaux dans les champs

Nous avons remarqué depuis quelques années que des agriculteurs laissent beaucoup de résidus sur les routes lorsqu'ils travaillent dans leurs champs. Nous demandons à ce que dorénavant, ces agriculteurs portent une attention particulière à la propreté de la chaussée.

Selon le code de la sécurité routière, l'article 498 mentionne : « Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Il est également interdit à tout conducteur de laisser une matière quelconque se détacher du véhicule qu'il conduit. ». La sureté du Québec a fait des remarques face à cette situation. Il y aura une surveillance accrue et des amendes pourraient s'appliquer.

Plusieurs motocyclistes, automobilistes et camionneurs empruntent cette route à tous les jours et un nombre toujours grandissant de cyclistes et piétons utilisent l'accotement asphalté. Ces gens doivent redoubler de prudence afin d'éviter des accidents qui pourraient s'avérer tragiques.

Cédule de vidange de fosse septique

La vidange de fosse septique pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables se fera dans la semaine du 5 au 9 août 2019.

Séance du Conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi 4 juin à 19 h 00.



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

370-A rang des Érables
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SIS AU 500, RANG DES ÉRABLES, SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES

Relatif à une demande de dérogation mineure (500, rang des Érables, lot 4 373 816)

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à permettre au propriétaire concerné l'exécution de travaux sylvicoles pour une remise en culture sans garder la bande boisée de vingt (20) mètres. Le règlement de zonage (217-17, article 11.4.2) oblige de préserver une bande boisée d'une largeur minimale de vingt (20) mètres en bordure de l'emprise des routes publiques entretenues à l'année.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance ordinaire qui sera prévue le 4 juin prochain à 19h00 au bureau municipal situé au 370-A rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce seizième jour du mois de mai 2019.

Sophie Fortier, Directrice générale adjointe et Secrétaire-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

370-A rang des Érables
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENTS NUMÉRO R-234-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 218-17 VISANT À MODIFIER LES DIMENSIONS MINIMALES

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 7 mai 2019, le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté un premier projet de règlement no R-234-19 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 4 juin 2019 à compter de 18h30 à la salle du conseil de Saint-Joseph-des-Érables, située au 370-A rang des Érables, suite à l'adoption du projet de règlement suivant :

- Règlement R-234-19 amendant le règlement de lotissement no 218-17 visant à modifier les dimensions minimales ayant pour objet de :
 1. Modifier la profondeur minimale requise pour les lots non-desservi et partiellement desservi situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Faisant passer de 60 mètres à 30 mètres le minimum requis.

QUE lors de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer. Le projet de règlement R-234-19 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce seizième jour du mois de mai 2019.

Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et secrétaire-trésorière



Saint-Joseph sollicite la collaboration des producteurs agricoles

Nous sommes conscients de l'importance de l'agriculture pour le développement économique de notre communauté. En ce sens, nous sommes également conscients des efforts réalisés par les producteurs agricoles ces dernières décennies pour protéger notre environnement, tout en produisant une nourriture saine et de qualité supérieure.

Nous savons aussi que les producteurs agricoles doivent respecter plusieurs règles particulières pour disposer correctement de leurs fumiers et lisiers. Nous comprenons que les odeurs engendrées par ces épandages font partie de la réalité agricole.

Cependant, afin que la population puisse profiter davantage de la période estivale, la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, demandent la collaboration des producteurs agricoles concernant l'épandage de fumier et de lisier. Nous apprécierions qu'aucun épandage ne soit pas effectué les fins de semaine de l'été, si bien sûr la météo vous le permet.

Cet été, plusieurs activités spéciales reconnues régionalement et même dans toute la province sont organisées en vue de divertir les Joselois, en plus d'attirer une grande clientèle provenant de l'extérieur. Par ce fait, nous vous saurions gré d'éviter d'épandre la veille et à l'occasion de la Fête nationale soit les 23 et 24 juin, et lors de la **Compétition de tir et d'accélération de camion ainsi que les festivités de la fête du Travail, du 23 au 25 août et du 30 août au 1^{er} septembre.**

Par ailleurs, nous vous rappelons l'importance de maintenir la propreté de nos routes. En effet, selon la loi, il est obligatoire de nettoyer les résidus qui pourraient s'échapper de vos équipements pour ensuite se retrouver sur la chaussée. Ces résidus peuvent être dangereux pour les usagers de la route, notamment les motocyclistes.

En terminant, merci à tous les producteurs qui, d'année en année, contribuent à maintenir la bonne entente dans notre municipalité. Soyez assurés que votre conseil municipal est conscient du travail intense que vous déployez, par votre dynamisme, vous contribuez grandement à améliorer notre santé, à consolider notre économie et à embellir nos paysages.

Jeannot Roy, maire
Saint-Joseph-des-Érables

Pierre Gilbert, maire
Saint-Joseph-de-Beauce

Faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport de l'auditeur indépendant

Le rapport financier du 31 décembre 2018, préparé par la firme *Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.* et présenté par monsieur Claude Arguin, nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont culminé à 671 042 \$ et les charges de fonctionnement ont été de 719 680 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2018 un déficit de fonctionnements à des fins fiscales de 105 950 \$ ce qui porte l'excédent accumulé non affecté à 261 880 \$ au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018, l'excédent accumulé affecté totalise 75 000 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. et signé en date du 12 mars 2019 indique que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».



NOUS
SOMMES PLUS GRANDS QUE LE CANCER

1^{er} au 2 juin
CIMIC
Saint-Georges

25 au 26 mai
Centre Caztel
Sainte-Marie

418-683-8666

RELAIS POUR LA VIE
Société canadienne du cancer

À la Société canadienne du cancer, nous croyons que les personnes atteintes de cancer ne devraient jamais être seules pour faire face à la maladie. Notre organisme est le seul à être présent dans plus de 70 communautés au pays et il offre des services de soutien à plus de Canadiens que jamais auparavant. Joignez-vous au Relais pour la vie afin de nous permettre de sauver des vies. Ensemble, nous pouvons démontrer que la vie est plus grande que le cancer.

Faites une différence, inscrivez-vous aujourd'hui à relaispourlavie.ca

PROGRAMME D'ÉTÉ

MULTI-AVENTURES

PROGRAMME D'ÉTÉ DE LA MDJ Robert-Cliche

Pour les ADOS de 12 à 17 ans
2 activités/semaine, pendant 5 semaines

COÛT :
225\$ municipalités participantes de Robert-Cliche
325\$ St-Frédéric et autres MRC

* Possibilité de faire une activité de financement pour avoir un rabais de 100\$

INSCRIPTIONS :
Du 1^{er} mai au 21 mai 2019
SURVEILLEZ NOTRE PAGE FACEBOOK
POUR LA PUBLICITÉ ET LES PROCÉDURES D'INSCRIPTION !!!
f : Mdj Robert-Cliche

INFOS :
Véronique : 418-957-2892 * mdj.mrc.rc@hotmail.com

